

Nouvelle étape d'ouverture au 19 mai : allègement, pas de relâchement

Le préfet du Gers communique



Nouvelle étape d'ouverture au 19 mai : allègement, pas de relâchement

" Le 19 mai marque une nouvelle étape dans la reprise des activités et la réouverture des établissements : musées, cinémas, conservatoires, commerces, terrasses des restaurants et des cafés (consommation assise exclusivement)...

Durant cette étape, des jauges sont maintenues à hauteur de 35 % dans les lieux de spectacles et les salles polyvalentes et de 8 m² par personne dans les monuments, les musées et les commerces.

Certaines activités demeurent interdites : les spectacles et salles en configuration debout, les sports de contact pour les amateurs en plein air comme en espace couvert, les salons et foires-expositions, la danse pour les majeurs ou encore l'art lyrique en chœur...

Les regroupements de plus de 10 personnes sur la voie publique sont interdits (6 personnes actuellement) mais une dérogation nouvelle est introduite, en plus de celles applicables aux activités professionnelles ou encore aux manifestations revendicatives : les visites organisées par des guides conférenciers.

Le 19 mai, c'est aussi un couvre feu qui débute plus tard, à 21h00 au lieu de 19h00 actuellement.

Notre département aborde cette nouvelle étape avec un niveau de circulation du virus parmi les plus bas de l'Hexagone, inférieur depuis quelques jours à 50. Mais, pour l'avoir vécu en mars dernier, nous savons la fragilité d'un taux d'incidence qui peut repartir à la hausse très rapidement.

Aussi nous devons impérativement continuer à appliquer l'ensemble des mesures barrières en vigueur – port du masque, hygiène des mains, aération, distance physique lorsque le masque n'est pas porté en permanence.

Nous devons aussi continuer de nous tester, avec des tests RT-PCR, des tests anti-géniques ou des auto-tests, en cas de doutes ou de symptômes évocateurs de la COVID-19. Des tests nombreux permettent de détecter plus tôt et plus vite un éventuel rebond du taux d'incidence.

Nous devons enfin poursuivre la vaccination : près de 20 000 premières injections de vaccins pourront être effectuées dans les centres de vaccination du Gers pendant la deuxième quinzaine du mois de mai. Toutes les personnes âgées de plus de 50 ans peuvent dès à présent prendre un rendez-vous, de même que les personnes qui souffrent de maladies chroniques ainsi que, dans les 24 heures précédant l'injection et dès lors que des doses sont disponibles, toute personne majeure.

Le passage à la phase 2, le 9 juin prochain, dépendra très largement de la réussite de la phase 1. Pour cela nous faisons appel à la responsabilité de chacune et de chacun, afin de ne pas confondre déconfinement avec relâchement.

Le préfet,

Xavier Brunetière